

Maîtriser le fonctionnement et les attributions du CSE dans un GE de moins de 50 salariés

Contexte

La fusion des instances représentatives du personnel positionne le comité social et économique comme un partenaire incontournable de la politique sociale de toute entreprise. Élu(e)s au CSE d'un Groupement d'Employeurs de moins de 50 salariés, votre rôle est primordial pour instaurer et préserver un dialogue social constructif. Ces missions nécessitent des compétences affirmées tant sur le plan technique que relationnel, pour faire du CSE une institution de dialogue, de concertation et de proposition.

Le CRGE vous propose donc une formation individuelle dédiée aux missions du CSE et à ses règles de fonctionnement dans un GE de moins de 50 salariés, sur 1 journée.

Objectifs pédagogiques et compétences visées

- ➔ Instaurer et préserver un dialogue social constructif par :
 - La compréhension et la maîtrise de l'organisation et du fonctionnement du CSE pour exercer efficacement son mandat ;
 - L'appréhension et la mise en œuvre des attributions des élus du CSE ;
 - La connaissance et l'utilisation des différents moyens mis à disposition des élus pour exercer leurs missions.

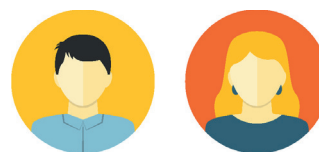


Dates : A la demande

Durée : 1 journée de 7h de formation

Lieu : A distance

Public visé



Représentants élus du CSE dans les Groupements d'Employeurs de moins de 50 salariés

Fonctionnement du CSE

- Les principales caractéristiques de la représentation du personnel dans un Groupement d'Employeurs
- Rôles des membres du CSE, du secrétaire du CSE et du trésorier du CSE
- Moyens et réunions du CSE, règlement intérieur, local, affichage, nouvelles technologies etc.
- La responsabilité civile ou pénale du CSE et de ses membres
- Le statut protecteur des membres du CSE
- Utilisation des heures de délégations
- Obligation de secret et discrétion des membres du CSE
- Les actions en justice du CSE et le délit d'entrave

Attribution du CSE

- Elaboration de l'ordre du jour
- Réclamations individuelles ou collectives relatives aux salariés
- Liens avec l'employeur ou le CSE des entreprises utilisatrices
- Principe général de sécurité
- Attributions spécifiques en santé, sécurité et conditions de travail

Formateur

Maître de Conférences à l'Université de Toulouse et chercheur à l'IRDEIC (Université de Toulouse I), Pierre FADEUILHE s'est spécialisé, depuis de nombreuses années, dans les aspects juridiques des Groupements d'Employeurs, et intervient au sein du CRGE comme expert juridique associé.

Pierre FADEUILHE

Moyens pédagogiques et techniques

Formation en distanciel synchrone sur plateforme de visioconférence combinant une pédagogie active d'appropriation des apports théoriques et des séquences pratiques : exercices, cas concrets, analyse de documents, etc.

Une large part sera laissée au partage d'expérience et à l'échange de pratiques.

Suivi et évaluations



Evaluation des acquis : quizz écrit autocorrigé à la fin de chaque module



Evaluation de la satisfaction : questionnaire à l'issue de la formation

La formation répond aux dispositions de l'article L.6313-2 du Code du travail et peut à ce titre être prise en charge par l'OPCO au titre du plan de développement des compétences ou encore par le FNE-Formation, sous réserve des dispositions propres à ces dispositifs.

Coût pédagogique



1 200 € nets de TVA
par GE

Chaque participant devra disposer de l'équipement informatique lui permettant de suivre la formation en distanciel dans des conditions optimales : écran, caméra et système audio de qualité et liaison internet stable avec bande passante supportant image et son.

Vous souhaitez programmer cette formation dans votre GE ?

Contact pédagogique

Ludovic DESILES, responsable de l'activité

ldesiles@crge.com

Contact administratif

Céline GUIGNARD, assistante ressources humaines

cguignard@crge.com

Référent Handicap : Contactez-nous au 05 49 88 25 57 pour toute adaptation.

